

Bourges, le 24/05/2024

Affaire suivie par : Jean-Marc PIERRAT  
[jean-marc.pierrat@culture.gouv.fr](mailto:jean-marc.pierrat@culture.gouv.fr)

à

Unité Départementale Cher et Indre  
D.R.E.A..L. Centre Val de Loire  
6 place de la Pyrotechnie  
18 000 Bourges

A l'attention de M. Mathieu Sutter

**OBJET** : demande d'autorisation d'exploiter une I.C.P.E. **complétée** par la société Total Energies pour la création de trois éoliennes sur le territoire des communes d'Epineuil-Le-Fleurriel et Saint-Vitte.

**REF.** : VR/JMP n°69/2024

En réponse à la demande d'autorisation d'exploiter une I.C.P.E. consistant en un parc dit du « Bois de l'Épot » composé de trois éoliennes sur le territoire des communes d'Epineuil-Le-Fleurriel et Saint-Vitte et **complétée** par la société Total Energies, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations et avis que ce projet appelle de ma part.

Les compléments apportés par le pétitionnaire sont constitués de 11 photomontages dont cinq (clichés A, B, C, J et K) concernent le département du Cher.

Cliché A, centre d'Epineuil, au nord de l'église inscrite au titre des monuments historiques **Saint-Martin** : il révèle que les pales de l'éolienne E2 sont perçues entre les maisons composant les abords du monument et en co-visibilité avec ce dernier. Il n'y a pas d'effet de surplomb par rapport à l'église protégée. Mais nous notons qu'une partie des masques existants pour les deux autres éoliennes végétaux et bâtis, sont de nature précaire (taillis et garage) qui pourraient disparaître dans un avenir proche et rendre bien plus perceptibles les deux machines actuellement invisibles.

Cliché B, ferme des Anneaux de Crassais aux abords (environ 150 m.) du **château de Cornançay**, inscrit au titre des Monuments historiques : les trois éoliennes y sont clairement perceptibles sur environ les deux tiers de leur hauteur. De ce fait, elles deviennent l'élément dominant du paysage; leur mobilité les distinguant des poteaux de réseau électrique et/ou téléphonique visibles au premier plan, qui pourraient disparaître dans un proche avenir. La

perception des lieux est clairement modifiée par l'apparition des trois machines qui arrêtent le regard en direction de la vallée de la Queugne.

Cliché C, sud du parc du **château de Cornançay**, inscrit au titre des Monuments historiques : à l'instar de la vue précédente, ce photomontage montre que la perception du paysage, composé de lignes horizontales successives de haies arbustives, est profondément modifiée par la création de trois machines surplombant l'ensemble des arbres isolés présents. Cette vue ne rend toutefois pas compte de ce qui est visible depuis les abords immédiats du château. Son parc est en effet clos d'une haie et comprend quelques arbres qui limitent les perceptions associant le château et les éoliennes depuis ce parc. En revanche, les machines sont probablement visibles depuis les fenêtres du premier étage et des combles du pignon sud-est orienté vers le site du projet.

Cliché J, **église Saint-Cyr de Vesdun**, inscrite au titre des monuments historiques, intégrée au site inscrit au titre du code de l'Environnement dit du **Vieux village de Vesdun et son église** (superficie de 2 hectares) : la vue semble démontrer que le projet ne serait pas visible depuis le site et les abords de l'église protégée.

Cliché K, RD 2144 point de vue sur **l'abbaye de Noirlac**, ensemble classé au titre des monuments historiques: depuis le belvédère dominant la vallée du Cher, les éoliennes sont co-visibles avec le monument, mais à plus de 22 kilomètres de l'ancien édifice religieux, leur perception est effectivement très faible.

Le projet éolien dit du « Bois de l'Epôt » se situe dans une partie du Cher de relative faible densité de monument ou de site protégés avec seulement treize d'entre eux recensés dans un rayon de quinze kilomètres autour de l'emplacement envisagé. Sans surprise, ce sont deux édifices protégés de la commune d'Epineuil-le-Fleuriel dont la perception est la plus affectée par la création des machines. Le commentaire du photomontage 27 évoque une « co-visibilité partielle indirecte » avec le clocher de l'église inscrite Saint Martin. Selon nous, cette co-visibilité n'est pas indirecte, éolienne E2 et église étant associées dans le même angle de vue de 40°, même s'ils ne se chevauchent pas. Il est probable que cette vue n'a rien de ponctuel au long de la RD4 et se trouverait majorée élaborée quelques mètres plus à droite. Tout comme aux abords immédiats de l'église (photomontage A), l'arbre qui masque partiellement le bas du rotor n'a d'ailleurs rien d'un écran pérenne. Ce cliché qu'en dépit d'une vue partielle, l'éolienne E2 devient l'élément prégnant de l'entrée du bourg de par sa proximité visuelle avec la route, sa hauteur et son mouvement.

Les conséquences sont moindres pour la perception du château inscrit de Cornançay dans la mesure où les vues associant édifice protégé et éoliennes semblent très réduites depuis le sud-est de son parc. En revanche, les vues sur ses abords, y compris depuis le pignon sud-est du château, sont fortement modifiées par l'irruption de ces trois machines au sein du bocage. Nous avons relevé dans l'avis préliminaire plusieurs autres photomontages qui illustrent cette modification profonde du « ressenti » du paysage du Boischaut (clichés 8, 11, 16, élaboré depuis un point dominant du GR 41, 23, 25) où les aérogénérateurs apparaissent hors

hors échelle, hachant brutalement ce panorama où dominent les lignes horizontales subtilement dessinées par les haies, les coteaux arborés et les hameaux qui s'échelonnent sur l'horizon. C'est donc le constat des atteintes portées à la perception du village d'Epineuil-le-Fleuriel, de son église inscrite Saint-Martin et à celle des paysages du Boischaut qui m'amène à émettre **un avis défavorable** envers ce projet présenté la société *Total Energies*.

La cheffe de l'U.D.A.P. du Cher  
Architecte des Bâtiments de France

Valérie RICHEBRACQUE

